



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

## **2010.64**

**OBJET : CRÉATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE CESSION DU PATRIMOINE  
IMMOBILIER ET DÉSIGNATION DE QUATRE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Robert FOUQUET à M. Jules SUSINI, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Henri MATAS, M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services  
Direction des Assemblées et Commissions

31

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 01/02/10

-----  
**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**Politique Publique** : Aménagement et Gestion de l'Espace Urbain

**OBJET** : CRÉATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE CESSION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET DÉSIGNATION DE QUATRE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL -  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville dispose aujourd'hui d'un patrimoine immobilier important dont l'utilisation est très diverse : services municipaux, bureaux des élus, écoles, installations sportives, églises, associations, location à des personnes privées.....

Parmi ce patrimoine certains biens ne présentent pas pour la Ville un intérêt majeur, leur vente peut être en conséquence envisagée. Chaque cession d'immeuble ou de droit réels immobiliers donnera lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles (Article L2241-1 du CGCT).

Toutefois, afin de préparer le travail du conseil municipal, il est proposé la création d'une commission de cession du patrimoine immobilier composée de 4 membres du Conseil Municipal.

Cette Commission a vu le jour par délibération n° 2008-0676 en date du 17 juillet 2008. Compte tenu de la modification de la composition du Conseil Municipal depuis, il convient de renouveler cette Commission.

Cette dernière ne se prononcera pas sur les cessions aux organismes publics ou parapublics (EDF, SEM de la Ville, bailleurs sociaux), ni sur les cessions de biens relevant d'une situation particulière : voisinage, accès, droit de priorité, échanges.... qui resteront soumises à la procédure traditionnelle de vente de gré à gré.

Cette commission devra étudier les dossiers de cessions afin de proposer la procédure d'aliénation et de permettre une mise en concurrence des éventuels acquéreurs, afin de garantir la transparence des transactions et qui pourra être une procédure de soumission sous pli cacheté.

Dans ce cas, l'objet des ventes sera publié dans la presse locale, sur Internet et affiché sur les immeubles concernés. Les acquéreurs potentiels devront faire parvenir leurs offres avec date

limite de dépôt. L'ouverture des plis se fera par la commission ad hoc. Celle-ci émettra un avis consultatif présentant les propositions lui paraissant les plus intéressantes. Cet avis sera transmis au maire et soumis ensuite pour approbation au Conseil Municipal, conformément à la réglementation.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la création de la commission municipale de cession du patrimoine immobilier ;
- **PROCEDER** à la désignation de ses membres suivant le système de la représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel.

**2010.64 - CRÉATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE CESSION DU PATRIMOINE  
IMMOBILIER ET DÉSIGNATION DE QUATRE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Blancs ou Nuls</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>: 26</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre :**

NEANT

**Se sont abstenus :**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote :**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**2010.64 – Vote sur : la désignation de quatre représentants du Conseil Municipal  
auprès de la commission municipale de cession du patrimoine immobilier.**

Représentation Proportionnelle Article L2121-22 du C.G.C.T.

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Blancs ou Nuls</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>: 26</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont été désignés :**

- **Gérard BRAMOULLÉ**
- **Odile BONTHOUX**
- **Alexandre GALLESE**
- **Fleur SKRIVAN**

**Ont signé Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire,  
Président de séance et les membres du Conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,**

**Arlette OLLIVIER,**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010  
(articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du C.G.C.T.)**